

## Responsable de l'école de musique communautaire et de l'enseignement musical

### Cadre d'emploi des attachés territoriaux ou des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (A) Poste permanent à temps complet

La Communauté d'Agglomération AGGLO PAYS D'ISSOIRE (88 communes – 57 000 habitants – 420 agents) recrute un/une responsable de l'école de musique communautaire et de l'enseignement musical au sein de son service Culture et Patrimoine.

Dans le cadre de sa compétence enseignement musical, la Communauté d'Agglomération gère une école de musique communautaire (28 enseignants dont 4 intervenants scolaires, 19 disciplines, 400 élèves, un cursus musiques actuelles, 1 agent administratif), deux sites annexes d'enseignement et soutient trois structures réparties sur le territoire, avec la volonté actuelle d'assurer une offre de proximité et de conforter sa mise en réseau. Un nouvel équipement, école de musique et auditorium, dont la construction est engagée, ouvrira ses portes à la rentrée 2021.

Sous la coordination du responsable Culture et Patrimoine, sous l'autorité du Président et par délégation du Vice-Président Culture et Patrimoine, le responsable de l'école de musique communautaire et de l'enseignement musical assure la responsabilité pédagogique, artistique et administrative de l'école de musique communautaire et de l'enseignement musical. Il aura pour mission de garantir la qualité des enseignements tout en confortant le rôle de la Communauté d'Agglomération comme acteur à part entière des politiques culturelles, de l'éducation artistique, de l'animation du territoire et du rayonnement de la structure.

#### Ses missions seront les suivantes :

- **Elaborer et coordonner le projet pédagogique et artistique**
  - o Contribuer à l'élaboration et à la mise en pratique de la politique artistique et culturelle de la collectivité, favoriser la diversification des pratiques et des publics ;
  - o Participer à la définition des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement des pratiques musicales ;
  - o Actualiser et mettre en œuvre le projet d'établissement, dans le cadre d'une approche pédagogique et territoriale concertée, en adéquation avec les plans départementaux et nationaux de l'enseignement musical ;
  - o Participer à des projets transversaux et développer des partenariats : au sein du service culture et patrimoine, avec les services communautaires, les établissements scolaires et les autres partenaires institutionnels et associatifs de l'enseignement musical et de l'action artistique et culturelle ;
  - o Mettre en œuvre le projet pédagogique, en concertation étroite avec l'équipe enseignante ;
  - o Organiser la communication générale de l'enseignement musical.
  
- **Assurer la gestion administrative, humaine et financière de l'école de musique communautaire**
  - o Assurer le management du personnel pédagogique et administratif de l'école, en lien avec la direction des ressources humaines (recrutements, évaluations, formations, ...) ;

- Elaborer les documents de cadrage et transmettre les informations en vue des prises de décisions relatives au fonctionnement de l'établissement, en lien avec le responsable du service culture et patrimoine et les directions générales ;
- Préparer le budget annuel, suivre l'établissement des pièces comptables dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes, en lien avec la correspondante comptable du service ;
- Contribuer à définir la future gestion opérationnelle du nouvel équipement (auditorium, salles, instruments) afin d'assurer son bon fonctionnement à compter de son ouverture, en lien avec les services techniques.

### **Profil**

Filière culturelle ou administrative – catégorie A

Cadre d'emplois : PEA ou attachés

Temps complet – 35 heures

Intéressé(e) par un poste à responsabilité dans le domaine culturel et plus particulièrement de l'enseignement musical, vous avez le sens du service public et des relations humaines, une grande rigueur et le sens des responsabilités.

Fort(e) d'une expérience significative comme responsable d'établissement d'enseignement artistique, vous possédez de solides compétences managériales, vous avez une bonne connaissance des dispositifs et politiques d'enseignement musical et d'éducation artistique et culturelle, une pratique et une culture musicale reconnues, ainsi qu'une ouverture à l'innovation pédagogique et artistique.

Doté(e) de grandes capacités organisationnelles et de l'esprit d'initiative, vous maîtrisez les outils bureautiques, vous possédez une aisance orale et rédactionnelle, vous avez de l'expérience en conduite de projets et savez animer efficacement des réunions.

### **Conditions et contraintes d'exercice**

Disponibilité, présence ponctuelle en soirée ou le week-end, participation à des réunions et commissions ; variabilité des horaires en périodes d'examens, auditions, évènements, début et fin d'années scolaire.

Permis B.

**Candidatures à adresser avant le 15 avril 2019.**

**Poste à pourvoir le 1<sup>er</sup> juillet 2019.**

### **Renseignements :**

Myriam BAYOL, Responsable du service Culture et Patrimoine, au 04 73 55 58 50.

Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) uniquement par courrier à M. le Président de la communauté d'agglomération AGGLO PAYS D'ISSOIRE – 7 ter Boulevard André Malraux – BP 90162 – 63504 Issoire cedex.